

## DANS LE CANTAL

**OFFRE DE SOINS** Pour le sénateur Delcros, l'accès à un médecin généraliste de proximité est vital pour le Cantal. La récente loi Buzyn est pour lui gage d'avancées.

## L'ordonnance pour renouveler les médecins généralistes

Le Cantal compte aujourd'hui moins de 110 médecins généralistes - dont plus de la moitié a dépassé les 55 ans - et, toutes disciplines confondues, 246 médecins pour 100 000 habitants, un ratio inférieur de 16 % à la moyenne nationale. Derrière ces chiffres départementaux, des territoires, dans chacun des trois arrondissements, se retrouvent dans des situations critiques, comme dans le secteur d'Allanche-Marcenat : "Il y avait encore quatre médecins généralistes il y a deux ans, il n'en reste plus qu'un qui doit assurer la patientèle de quatre", relate le sénateur Bernard Delcros mobilisé sur la loi sur l'organisation et la transformation du système de santé, adoptée en juillet. Même cas de figure alarmant sur le secteur de Chaudes-Aigues avec un seul médecin, celui de Saint-Urcize "pour les douze communes de l'ancien canton" !

"Si l'on veut couvrir les besoins immédiats dans le Cantal, il faudrait au minimum 10-15 médecins de plus", plaide l'élu. Une désertification médicale contre laquelle il juge prioritaire de lutter au travers notamment de mesures plus coercitives en direction des futurs médecins. Car lui en est convaincu : l'accès à un médecin généraliste est la première réponse à apporter au problème de l'engorgement des urgences : faute de pouvoir consulter, de jour comme lors des heures de garde, un généraliste de proximité, les Cantaliens sont contraints de se tourner vers



Il manque à minima une douzaine de généralistes dans le Cantal.

les urgences pour des situations qui n'en relèvent pas. Et pour Bernard Delcros les dispositions de la loi Buzyn vont dans le bon sens : "Même si cette loi ne règlera pas tout, elle présente des avancées importantes pour améliorer la situation du Cantal."

### Stage obligatoire en zone rurale sous-dotée

À commencer par la fin du *numerus clausus* qui fixe les effectifs étudiants dans le secteur de la santé. Un "premier verrou levé" qui s'accompagnera, dès 2020, de la détermination des effectifs étudiants admis en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années selon les besoins des territoires. "Cela suppose que chaque année, les universités et ARS<sup>(1)</sup> se mettent d'accord, région par région, département par département, sur le nombre de médecins nécessaires et donc d'étudiants", se félicite le

sénateur cantalien conscient que les effets de cette mesure se traduiront à moyen terme.

Autre avancée acquise par le Sénat, contre l'avis de l'Assemblée et du gouvernement : tous les étudiants en fin de 3<sup>e</sup> cycle de médecine générale devront à compter de 2021 effectuer un stage de six mois<sup>(2)</sup> obligatoire dans une zone rurale sous-dotée, auprès de médecins maîtres de stage dont l'agrément sera facilité. Ces mêmes zones rurales déficitaires pourront par ailleurs bénéficier de l'intervention de médecins adjoints (internes) en renfort des médecins en place. Un dispositif jusqu'alors réservé aux secteurs touristiques à forte fréquentation saisonnière.

### Développer les postes de médecins salariés

Le sénateur centriste croit aussi beaucoup dans le développement

de l'offre de postes salariés. Un salariat qui attire aujourd'hui beaucoup plus les jeunes médecins formés que l'installation en libéral jugée bien plus contraignante. Quatre cents postes de médecins salariés vont ainsi être créés dont 200 postes mixtes hôpital-médecine de ville, 200 autres uniquement en médecine de ville dont 48 devraient être attribués à la région Auvergne Rhône-Alpes. "Le combat qu'on mène avec l'ARS et le président de l'Ordre des médecins du Cantal, Jean-François Collin, c'est que le Cantal soit prioritaire dans l'attribution de postes de médecins salariés."

Délivrance sans ordonnance de certains médicaments en pharmacie, création d'un statut unique de médecin hospitalier afin de rendre plus attractifs ces postes et éviter le recours très onéreux aux médecins intérimaires, réunion annuelle dans chaque département entre l'ARS et les élus du territoire<sup>(3)</sup> afin de dresser un bilan de l'organisation de l'offre de soins et des besoins font partie des autres dispositions de la loi saluées par le sénateur cantalien pour qui il faudra encore aller plus loin. Au travers de mesures "un peu plus contraignantes" : allonger à un an le stage en zone rurale sous-dotée, développer l'exercice du salariat et "si vraiment on voit qu'on ne résout pas les problèmes, aller vers une régulation de l'installation des médecins comme cela se fait pour les chirurgiens-dentistes et pharmaciens". Une régulation loin de faire l'unanimité

## ■ En bref

### Trésoreries

#### ■ Tenir compte de la configuration du Cantal

La proposition de réorganisation des services de la DDFip présentée il y a quelques semaines "n'est pas adaptée au Cantal". Dans le cadre de la concertation lancée par M. Moriceau, directeur de la DDFip, Bernard Delcros plaide pour que soient présents dans chaque arrondissement un service des impôts aux particuliers, aux entreprises et un service comptable pour accompagner les collectivités (petites communes en particulier).

### Collèges ruraux

#### ■ "Je ne lâcherai rien !"

Pour Bernard Delcros, il est inconcevable que les élèves des petits collèges ruraux, quel que soit le nombre d'enfants par classe, n'ait pas le même nombre d'heures de cours par discipline (soit 29 heures au total) que leurs camarades des plus grands établissements et qu'ils soient regroupés pour certaines disciplines avec d'autres niveaux. Il a bon espoir de faire entendre raison au ministère avec la toute jeune association "Collèges ruraux, collèges vitaux" cofondée avec André Chassaing, qui réunit élus, enseignants, parents d'élèves.

"mais qu'il faut conserver comme solution en arrière-plan".

PATRICIA OLIVIERI

(1) Agence régionale de santé.

(2) Les sénateurs demandaient un an.

(3) Parlementaires, conseillers départementaux, régionaux, représentants d'EPCI et de l'association des maires.

**AGRICULTURE** Bernard Delcros l'affirme haut et fort : pas question de ratifier le Ceta, un accord de libre-échange avec le Canada dont le premier et plus grand perdant serait le modèle d'élevage bovin du Massif central.

## Ceta : un "contresens" sociétal

À l'occasion d'un point presse d'entre deux sessions parlementaires, Bernard Delcros a aussi tenu à revenir sur l'actualité agricole. En affichant un "non" ferme au projet de ratification du Ceta qui doit être soumis au Sénat à la rentrée. "Cet accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne est contraire aux intérêts des filières élevage, de viande, du Cantal et du Massif central et au modèle d'élevage qu'on a chez nous et qu'on veut conforter : un modèle raisonné, qui vise la qualité, plus de différenciation, les circuits courts...", affirme le parlementaire qui y oppose les grandes unités d'élevage et d'abattage qui sont la règle au Canada avec "des coûts de production inférieurs de 12 % à ceux de l'UE". Si le Ceta s'applique<sup>(1)</sup>, il y a selon lui un vrai risque à moyen et long termes de voir l'UE et la France s'aligner sur un modèle de production à bas prix, de concentration



Menaces pour les filières bovines, pour la santé, le climat : le Ceta a tout faux pour B. Delcros.

des unités de production. Et d'évoquer également la question de santé publique liée à l'importation de viandes issus d'animaux élevés avec des farines animales, des antibiotiques comme promoteurs de croissance sur des exploitations où 46 pesticides interdits dans l'UE peuvent être utilisés. "Cela va

à contresens de l'évolution de nos filières et de toute notre société, affiche Bernard Delcros. À l'heure où on essaie d'apporter des réponses au réchauffement climatique, favoriser ces importations c'est aller contre l'avenir de notre planète !"

### Sécheresse : accélérer la procédure calamités

Impossible de ne pas aborder également cette nouvelle sécheresse qui s'abat sur les élevages cantaliens. Si Bernard Delcros ne doute pas que le dossier calamités en cours sera suivi de précieux soutiens, il milite pour une accélération du calendrier, "car c'est maintenant que les éleveurs ont besoin d'argent pour acheter du foin". Une urgence plaidée auprès du préfet et du ministre Guillaume.

Urgence également à revaloriser les retraites agricoles. Si le gouvernement a retoqué la proposition Chassaing qui aurait permis de financer des pensions au minimum de 85 % du Smic revendiqué de longue date, Bernard Delcros compte se battre pour que ce minimum soit acté dans le cadre de la grande réforme des retraites

à venir, "avec une application qui doit être immédiate".

Il est enfin revenu sur deux dossiers qu'il a conduits à bon terme après qu'ils ont été retoqués par le Conseil constitutionnel : la mention fermière rétablie pour les fromages AOP affinés hors de l'exploitation, un dossier sensible pour les AOP saint-nectaire et salers, et l'étiquetage des miels. Désormais aussi, l'étiquette des miels vendus en France (dont 80 % sont importés, essentiellement de Chine, avec souvent des produits frauduleux) devra spécifier tous les pays d'origine par ordre d'importance et si l'un d'eux représente plus de 20 % du mélange (cas souvent des miels chinois), cela devra être expressément indiqué.

(1) Aujourd'hui près de 80 % du texte, qui relève de prérogatives européennes, sont appliqués. Mais si un seul État membre ne ratifie pas le Ceta, celui-ci sera caduque en intégralité et dans toute l'UE.